

Calendrier des Commissions Permanentes de la Région Normandie

Instruction des dossiers Pass Monde

2^{ème} semestre 2019

Calendrier d'instruction des dossiers Pass Monde :

Les dossiers éligibles sont présentés pour validation en Commission Permanente des Elus. Ce n'est qu'à l'issue de cette Commission que la mise en paiement des dossiers peut s'effectuer (environ 3 semaines de délai de paiement à compter de la date de la Commission Permanente).

Pour votre information, vous trouverez ci-dessous, les dates des Commissions Permanentes du 2^{ème} semestre 2019 ainsi que les dates limites pour instruction des dossiers Pass Monde :

- **CP du 16 septembre 2019** (*versement début octobre sous réserve du vote des élus*)

Date limite pour instruction par la Région *: vendredi 23 août 2019

- **CP du 17 octobre 2019** (*versement début novembre sous réserve du vote des élus*)

Date limite pour instruction par la Région *: mercredi 18 septembre 2019

- **CP du 18 novembre 2019** (*versement début décembre sous réserve du vote des élus*)

Date limite pour instruction par la Région *: vendredi 18 octobre 2019

- **CP du 16 décembre 2019** (*versement début janvier sous réserve du vote des élus*)

Date limite pour instruction par la Région *: lundi 18 novembre 2019

** les dossiers doivent être complets et validés par l'établissement de départ pour pouvoir être instruits par la Région.*